

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 879

présenté par  
M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés  
à l'amendement n° 339 de Mme Trouvé

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 2, après le mot :

« pas »,

insérer les mots :

« , à compter de 2030, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à ne pas pénaliser les projets vertueux déjà engagés en reportant à 2030 le critère d'exclusion des projets utilisant des intrants provenant de cultures dédiées.